

ARRETE DU MAIRE N° 2025-426

TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025
AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL

Le Maire de la Ville du Croisic,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,

Vu l'arrêté n°2021-387 fixant les lignes directrices de gestion en date du 26 novembre 2021.

ARRETE

Article 1^{er} : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade de d'Ingénieur Principal établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

1- Monsieur Guillaume COVIN

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié à l'intéressé.

Le Croisic, le 16 septembre 2025

Michèle QUELLARD,
Maire du Croisic.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 25/09/25

Signature des agents,

